

Des citoyens réclament le retour du drapeau canadien à l'hôtel de Ville

Récemment, le maire de Prévost a pris la décision que, dorénavant, le drapeau du Québec et celui de la Ville de Prévost flotteraient sur les deux mâts de l'hôtel de ville.

Auparavant, le drapeau de Prévost avait place sur la toiture de l'hôtel de ville; mais comme il y a infiltration d'eau dans la salle du conseil et que le toit doit être refait au cours de l'année, le maire Claude Charbonneau a donné présence au drapeau du Québec, tel que le prévoit une loi adoptée par l'Assemblée Nationale du Québec.

Cette décision n'a pas plu à un groupe de citoyens princi-

palement des anglophones, lesquels ont prévenu la station de télévision CFCF, (canal 12), qui est accourue à Prévost en fin d'après-midi, lundi le 12 mars pour «couvrir» l'événement.

C'est donc sur ce thème que s'est ouverte la période de questions, lors de la réunion du conseil de ville. En réponse à une première question, le maire Charbonneau a souligné que les cités et villes, les hôpi-

taux, les écoles, etc. sont des créatures du gouvernement du Québec et que la loi donne préséance au drapeau du Québec.

Puis, il a demandé à un des intervenants pourquoi le drapeau du Québec ne flottait pas sur l'édifice fédéral du bureau de postes de Prévost.

La période de questions s'est déroulée d'une manière fort civilisée et sans esclandre.

Dans une requête, qui a fait l'objet d'un dépôt au conseil municipal, le porte-parole du groupe, M. André Beaulne, a lu, au nom des signataires, un texte affirmant «être attristés

par la décision du conseil municipal de retirer le drapeau canadien de l'hôtel de ville. Nous demandons à nos élus de réviser leur position et de faire marche arrière... Nous pourrions ainsi le voir flotter harmonieusement à coté de notre fleurdelisé, dans l'unité qui les caractérisent.»

M. Beaulne a demandé au conseil de se prononcer sur ce sujet ce à quoi le maire a répondu que le conseil municipal n'avait pas à statuer sur une loi adoptée par l'Assemblée Nationale du Québec.

Expertise • Service • Conseil



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0
Tél.: 224-5080
Télec.: 224-8511



Histoire de peur

Il est tard le soir. Je suis encore au bureau. Je décide de cesser de travailler, mais subitement le téléphone sonne. J'hésite avant de répondre. L'afficheur m'indique un numéro que je ne connais pas. Poussé par la curiosité je réponds.

À l'autre bout du fil: une voix et une détresse.

- «Monsieur le notaire, ce soir un huissier est venu, pis là, ça l'air que la banque va reprendre notre maison. Mais moi je l'ai acheté la maison. Y peuvent-tu faire ça? Dites-moi que non!»

- «Calmez-vous et racontez-moi votre histoire à partir du début».

- «Il y a deux ans, mon beau-frère nous a offert de nous vendre sa maison. Mon mari venait de changer d'emploi, on n'est pas passé à la banque. Mon beau-frère nous l'a alors loué avec option d'achat. On a fait un papier entre nous. On lui a donné 3000\$ qu'on avait ramassés. Pis, à l'avenir, la moitié du loyer qu'on payerait serait déductible du prix de vente.

Au début, on était heureux, mais on a vite été déçu. Le système électrique était dangereux, pis le toit coulait. De l'eau pénétrait dans le sous-sol, pis une couple d'autres affaires que j'oublie. Mon beau-frère ne voulait pas faire les réparations parce qu'il disait que la maison était à nous.

On ne l'a pas trop achalé, ma sœur venait de le quitter, il filait un mauvais coton. On s'est serré la ceinture pis on a fait les travaux. Après, on est retourné à la Banque, mais là on a appris que la SCHL (la Société canadienne d'hypothèques et de logement) ne considérait pas comme une mise de fonds la partie de loyer qu'on versait en capital.

On s'est resserré la ceinture. On a ramassé 5000\$

Mais là mon ex beau-frère a viré sur le top: la boisson, les vidéos pokers, les danseuses. Il a cessé de payer la banque.»

- «Malheureusement, la banque peut effectivement reprendre la maison en vertu du contrat d'hypothèque, signé avec votre beau-frère. En aucune façon, la banque n'a l'obligation de respecter votre option d'achat. Elle n'a aucune compensation à vous payer et elle peut vendre la maison à n'importe qui. Vous n'avez légalement aucun droit.»

Le bail avec option d'achat comporte beaucoup de pièges pour les propriétaires et pour les locataires. Sauvegardez votre tranquillité d'esprit, votre argent et vos rêves légitimes; n'hésitez pas à nous contacter, nous saurons vous guider.

Comités et commissions du conseil

Participation record des citoyens et citoyennes

Plus de 35 citoyens et citoyennes participent aux diverses commissions et comité du conseil municipal, un record pour la ville de Prévost.

C'est en janvier et février que citoyens et élus se sont réunis pour lancer le travail des quinze comités et commissions qui seront chargés de faire avancer les dossiers municipaux et donner des avis aux membres du Conseil municipal sur les orientations à prendre dans le développement de la vie communautaire à Prévost.

Dans un premier temps, le maire a réuni des représentants de tous les comités et commissions pour leur permettre d'échanger et de prendre conscience globalement de la mission et des respon-

sabilités qui leurs ont été confiées.

On retrouve les comités et commissions suivants: Comité consultatif d'urbanisme; Comité des priorités et des finances; Commission de la culture; Commission de développement et de planification; Commission des relations avec les citoyens, promotion et information; Commission du patrimoine et de la revitalisation du Vieux-Shawbridge; Comité des travaux publics; Comité des ressources humaines; Comité des comptes; Comité des activités spéciales; Comité

environnement; Comité des mesures d'urgence; Comité ad hoc école secondaire, Comité ad hoc Navette-taxi.

Ces comités et commissions se sont déjà mis à l'œuvre et se sont vu imposer des échéanciers pour la réalisation de leurs travaux.

Le Conseil municipal a confié à M. Jean Laurin le soin de coordonner et d'appuyer le travail de tous ces comités et commissions.

Les personnes qui désiraient se joindre à un de ces comités ou commissions sont priées de la faire savoir en s'adressant au maire Claude Charbonneau à l'hôtel de ville.

Réunion du Parti Prévostois

Invitation à tous les membres et sympathisants du Parti Prévostois

Réunion post-électorale, visant également à préparer l'assemblée générale annuelle

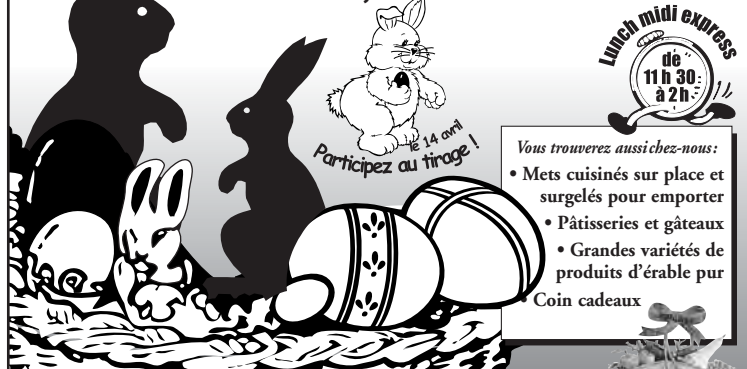
Bienvenue à tous

Mardi, 4 avril
à 19
à la gare de Prévost

Annonce autorisée par le représentant du Parti Prévostois; Gilles Pilon.

Découvrez PÂQUES Aux Délices Champêtres

- Chocolat peint à la main
- Prix variés, entre 3\$ et 25\$



Lunch midi express
de 11 h 30 à 2 h

Vous trouverez aussi chez nous:
• Mets cuisinés sur place et surgelés pour emporter
• Pâtisseries et gâteaux
• Grandes variétés de produits d'érable pur
Coin cadeaux

2899, boul. Curé-Labelle à Prévost
224-9922 (Plaza Prévost)

Heures d'ouverture:
Du lundi au jeudi de 9h à 18h 30, vendredi de 9h à 20h, samedi de 9h à 17h, dimanche fermé

Cabane à sucre 999, rue Edmond à Prévost

Au pied de la colline

Repas sucré de cabane à sucre
7 jours sur 7

Ambiance relaxe
Mini-boutique
Promenade en traîneau

Musicien-chanteur
Vendredi et samedi soir

Réservations et renseignements

224-4906 téléc.: 224-9121

Permis de la SAQ

